

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1152^e séance, tenue le mardi 21 février 2023, à 14 heures, à salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par vidéoconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Pascale Lefrançois, les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, M. Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M^{me} Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : M^{me} Ahlem Ammar, M. Carl-Ardy Dubois, M^{me} Sylvie Dubois, M^{me} Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, M^{me} France Houle, M. Michel Janosz, M^{me} Julie-Andrée Marinier, M^{me} Christine Théorêt ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal, Mme Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Sophie Parent, M. Jesús Vázquez-Abad, M. David Lewis, M^{me} Françoise Guay ; les membres diplômés : M. Guy Gibeau ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M^{me} Isabelle Daoust ; les étudiantes, les étudiants : M^{me} Audréanne Matte-Landry, M. Alexis Cyr, M. Alexandre Sauvé-Lacoursière, M. Hadrien Chénier-Marais ; les observatrices, les observateurs : M^{me} Annik Gélinau, M^{me} Julie Cardinal (en l'absence de M^{me} Stéphanie Gagnon), M^{me} Pierrette Gaudreau, M^{me} Michèle Glémaud

Invitations : pour la délibération CE-1152-5.1, de la Faculté des sciences infirmières : M^{me} Marjolaine Héon, vice-doyenne aux études de premier cycle, et M^{me} Catherine Sarrazin, adjointe à la vice-doyenne ; pour la délibération CE-1152-5.3, de la Faculté des arts et des sciences : M. Philippe Genequand, directeur du SAFIRE ; pour la délibération CE-1152-5.4, de la Faculté de arts et des sciences : M. Ghislain Thibault, professeur agrégé au Département de communication ; pour la délibération CE-1152-6.2, de la Faculté de médecine vétérinaire : M^{me} Marie Archambault, vice-doyenne aux affaires académiques et étudiantes

ABSENCES : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : M. Patrick Cossette, M. Frédéric Bouchard, M. Michel Carrier, M. Simon De Denus ; le représentant de l'École Polytechnique Montréal, M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Josée Dubois ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M^{me} Bérengère Houzé ; les membres diplômés : M. Sylvain Dubé ; les observatrices, les observateurs : M. Jean-Paul Loyer, M^{me} Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

CE-1152-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1151^e séance tenue le 24 janvier 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Informations et questions
 - 4.1 Calendriers des séances de la Commission des études
 - Calendrier des séances pour l'année 2023-2024
 - Calendrier des séances (provisoire) pour l'année 2024-2025
 - 4.2 Statistiques d'inscription au trimestre d'hiver 2023
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté des sciences infirmières
 - Modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières— formation initiale (1-630-1-1 et 1-630-1-8)
 - 5.2 École HEC Montréal
 - Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA
 - Modification à la banque de cours
 - 5.3 Faculté des arts et des sciences – Direction Programmes d'accès
 - Modification au programme de l'Année préparatoire (1-955-4-1)

- Modification au programme de Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles (1-990-1-0)
- Modification au programme de Compléments de formation (1-950-1-1)
- 5.4 Faculté des arts et des sciences – Département de communication
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-225-1-0), de Majeure (1-225-2-0) et de Mineure (1-225-4-0) en sciences de la communication
- 6. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action facultaires
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de littératures de langue française
 - 6.2 Faculté de médecine vétérinaire
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes en santé publique vétérinaire [Microprogramme de deuxième cycle en interface animal-homme-environnement et santé (2-592-6-0); Microprogramme de deuxième cycle en interventions en santé publique vétérinaire (2-592-6-1); Maîtrise en sciences vétérinaires : santé publique vétérinaire (2-581-1-1)]
- 7. Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement
 - Bilan 2021-2023
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance régulière
- 10. Clôture de la séance

CE-1152-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1151^e SÉANCE DU 24 JANVIER 2023

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. À la page 3, à la délibération CE-1151-4.2, des reformulations sont apportées aux passages suivants du paragraphe de cette délibération : dans l'intitulé de la délibération et à la deuxième ligne du paragraphe, remplacer « outils conversationnels » par « agents conversationnels avec intelligence artificielle » ; la troisième phrase du paragraphe se lira : « Le Centre de pédagogie universitaire (CPU) prépare une formation en ligne et un atelier sur l'utilisation de ces outils dans divers contextes, que ce soit en enseignement ou dans un contexte de sensibilisation et de prévention du plagiat. » ; la quatrième phrase est supprimée ; la cinquième phrase se lira : « IVADO prépare une activité en complémentarité de ces démarches ; de plus, le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études organise une journée de réflexion qui aura lieu le 31 mai prochain, en collaboration avec le pôle régional inter ordres en intelligence artificielle (Pôle de formation supérieure en intelligence artificielle—PIA) ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1151^e séance tenue le 24 janvier 2023 tel que modifié.

CE-1152-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1151^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation. Il précise également, en réponse à une question présentée à la dernière séance, qu'il a été vérifié que la semaine d'activités libres au trimestre d'automne 2023 sera tenue du 16 au 22 octobre, conformément aux calendriers qui avaient été adoptés en 2021 (CE-1136-7.1, 2021-06-01). Par ailleurs, M. Chabot informe la Commission que lors de sa 176^e séance tenue le 14 février dernier, le Comité exécutif a approuvé des modifications aux règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants (30.3 pour le règlement concernant les étudiants du premier cycle, et 30.12 pour le règlement concernant les étudiants des cycles supérieurs), afin de garantir l'intégrité des évaluations considérant l'apparition d'outils technologiques en IA.

En réponse à des questions sur les suivis relatifs aux démarches et activités sur les agents conversationnels avec intelligence artificielle, on mentionne que des activités d'information et de réflexion seront poursuivies à la Faculté des arts et des sciences. La journée de réflexion organisée par le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études le 31 mai prochain pourra recevoir environ

150 participantes et participants en présence ; des portions de certaines activités seront diffusées sur le web. L'activité prévue par IVADO sera tenue au mois de mars, à une date qui reste à déterminer, et pourra recevoir environ 400 participantes et participants.

CE-1152-4 INFORMATION ET QUESTIONS

- CE-1152-4.1 Calendriers des séances de la Commission des études
- Calendrier des séances pour l'année 2023-2024
 - Calendrier des séances (provisoire) pour l'année 2024-2025
-
- 2023-A0033-1152-084 ; 2023-A0033-1152-085

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Pascale Lefrançois, présente ce point, et invite la Commission à procéder à l'adoption des calendriers de ses séances pour les années 2023-24 et 2024-25 (calendrier provisoire, à confirmer au printemps 2024).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte les calendriers de ses séances pour l'année 2023-2024, conformément au document 2023-A0033-1152-084, et pour l'année 2024-2025 (calendrier provisoire), conformément au document 2023-A0033-1152-085.

CE-1152-4.2 Statistiques d'inscription au trimestre d'hiver 2023
2023-A0033-1152-093

La présidente, M^{me} Pascale Lefrançois, invite la registraire, Mme Annik Gélinau à présenter les statistiques d'admission au trimestre d'hiver 2023. Les données présentées rendent compte des résultats observés pour chacun des cycles d'études et pour les inscriptions provenant de l'international. Sur ce sujet, on mentionne des enjeux liés à la durée des processus à Immigration Canada ; un suivi constant est mené en collaboration avec les Études supérieures et postdoctorales afin d'apporter des correctifs possiblement applicables et d'éviter un trop grand nombre de désinscriptions. La présentation reporte au document 2023-A0033-1152-093, projeté en partage d'écran.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les bassins de recrutement des collèges et cégeps (les résultats observés montrent les premiers signes d'une hausse démographique attendue plus fortement pour les prochaines années) ; sur la tenue devancée des démarches de conversion par les universités, afin de prévoir la teneur des inscriptions provenant des collèges et cégeps ; sur les démarches auprès des collèges et cégeps, en regard de la diminution observée dans le nombre d'inscriptions d'étudiantes et d'étudiants provenant de ces établissements dans la région montréalaise. Une question portant sur le souhait réel de poursuivre des objectifs d'augmentation des effectifs, il est précisé que les objectifs recherchés visaient une augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs et provenant de l'international, et sur la stabilisation des résultats d'inscriptions aux programmes de premier cycle. Divers avis portant sur la possibilité d'envisager de modifier la date limite d'inscription au trimestre d'hiver, la Commission retient l'idée qu'une réflexion soit tenue à ce sujet.

CE-1152-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, M. Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, M^{me} Sylvie Dubois, présente le projet inscrit au point 5.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, M^{me} Marjolaine Héon, vice-doyenne aux études de premier cycle, et M^{me} Catherine Sarrazin, adjointe à la vice-doyenne.

Le représentant de l'École HEC Montréal, M. François Bellavance, présente le projet inscrit au point 5.2.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, M^{me} Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 5.3 et 5.4. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté, M. Philippe Genequand, directeur du SAFIRE (point 5.3), et M. Ghislain Thibault, professeur agrégé au Département de communication (point 5.4).

CE-1152-5.1 Faculté des sciences infirmières

- Modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières—formation initiale (1-630-1-1 et 1-630-1-8)

2023-A0033-1152-086, 2023-A0033-1152-086.1

La modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières—formation initiale, propose des ajustements à la structure du premier trimestre de la deuxième année, à la suite de l'implantation du Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières (1-630-6-1). Le projet comporte également la création d'un cours sur le développement de compétences en évaluation infirmière en contexte de médecine et de chirurgie (SOI 2852—*Évaluation et interventions infirmières*, 2 cr.), la création d'un stage d'initiation à la pratique infirmière (SOI 2753—*Initiation à la pratique infirmière*, 3 cr.), et l'ajout d'une nouvelle catégorie de candidates et de candidats (ayant complété le Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1152-086.

En réponse à des questions présentées, il est précisé que le contingent visé pour le Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières est de 80 étudiantes et étudiants ; à cette étape, la Faculté a reçu un nombre de vingt inscriptions ; sur les modalités d'évaluation du cours SOI 2753, il est mentionné que celles-ci combinent deux modalités de notation, soit une partie en notation succès-échec (S/E), rattachée au stage et non contributive à la moyenne, et une partie en notation littérale rattachée aux travaux ; appliquée durant la pandémie, cette modalité a présenté plusieurs avantages ; la Faculté a donc souhaité la maintenir.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières—formation initiale (1-630-1-1 et 1-630-1-8), à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document 2023-A0033-1152-086.

CE-1152-5.2 École HEC Montréal

- Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA
- Modification à la banque de cours

2023-A0033-1152-087, 2023-A0033-1152-087.1

La modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires porte sur la structure, les cours et les spécialisations et options (spécialisations et spécialisations pures; options et options mixtes) du programme. En lien avec la création de nouvelles spécialisations et options, ou avec des modifications aux spécialisations et options existantes, de nouveaux cours sont créés, afin de mieux rendre compte de l'actualisation des contenus de formation et de l'évolution des domaines de spécialisation. Cinq nouveaux cours sont créés, en lien avec les spécialisations et options en Gestion de projets, en Économie appliquée, en Économie appliquée, finance et mathématiques, et en Analyse d'affaires. Un cours est aboli (dont les contenus se retrouvent dans d'autres cours), les contenus et titres de quatre cours sont modifiés, et les titres de onze cours sont modifiés. Une nouvelle spécialisation pure est créée en Gestion de projets (complétant l'option mixte correspondante, implantée en 2009, et répondant à des intérêts et à des besoins de formation reconnus). Des ajustements sont apportés à sept spécialisations pures et options mixtes. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1152-087.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA, et la modification à la banque de cours, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2023-A0033-1152-087.

CE-1152-5.3 Faculté des arts et des sciences – Direction

Programmes d'accès

- Modification au programme de l'Année préparatoire (1-955-4-1)
 - Modification au programme de Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles (1-990-1-0)
 - Modification au programme de Compléments de formation (1-950-1-1)
-
- 2023-A0033-1152-088, 2023-A0033-1152-088.1

La modification aux programmes d'accès (Année préparatoire, Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles, Compléments de formation) donne suite à un constat découlant de l'auto-évaluation des programmes effectuée en 2019-2021, indiquant l'importance de proposer des contenus de formation portant sur l'initiation aux laboratoires en sciences, et répondant, de ce fait, à un besoin de formation avéré. Le projet propose donc la création du cours FAS 1903—*Initiation à l'expérience en sciences de la nature* (3 cr.), portant sur des contenus de bases en pratiques de laboratoire en sciences naturelles (procédures d'expérience [méthodes, pratiques, terminologie, manipulation de l'équipement, etc.], gestion des incertitudes et mesures de sécurité, rédaction de rapports de laboratoires). Développé en collaboration avec les départements de Physique, de Sciences biologiques et de Chimie de la Faculté des arts et des sciences, ce cours sera offert en ligne et comportera des éléments de réalité virtuelle. Ce nouveau cours sera intégré à la structure respective de chacun des trois programmes concernés, comme cours obligatoire ou à option, selon le cas, et des aménagements afférents seront apportés aux blocs de cours de leur structure. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'été 2023. La présentation reportée au document 2023-A0033-1152-088.

Des précisions portent sur les modalités des expérimentations menées en mode virtuel, et sur le suivi de l'atteinte des objectifs du cours à travers les rapports rédigés. On signale l'intérêt que pourrait présenter cette formule de formation à distance pour les sciences de l'éducation ; un contact à ce sujet sera transmis à cette Faculté.

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, observe que la formule proposée constitue une retombée intéressante, concrète et innovatrice, découlant du processus d'évaluation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes d'accès : Année préparatoire (1-955-4-1), Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles (1-990-1-0), Compléments de formation (1-950-1-1), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2023-A0033-1152-088.

CE-1152-5.4 Faculté des arts et des sciences – Département de communication

- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-225-1-0), de Majeure (1-225-2-0) et de Mineure (1-225-4-0) en sciences de la communication
-
- 2023-A0033-1152-089, 2023-A0033-1152-089.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences de la communication, ainsi qu'aux programmes correspondants de Majeure et de Mineure, répond aux recommandations issues du processus d'évaluation périodique de ces programmes, tenue en 2020-2021, et intègre des modifications en lien avec des démarches identifiées dans le plan d'action

qui en a découlé. Quatre nouveaux cours sont créés, comportant chacun 3 crédits, dont les contenus reflètent les aptitudes et compétences requises par la profession, ainsi que les expertises du corps professoral, soit les cours : COM 1750—*Communication événementielle* (permettant de bonifier l'offre de cours en première année) ; COM 2320—*Communication et interculturalités* (sur des approches conceptuelles et théoriques des enjeux contemporains de la diversité, de l'inclusion, de l'équité et de la décolonisation) ; COM 3118—*Consultation et intervention en communication* (sur des connaissances théoriques et appliquées des diverses pratiques d'intervention et de leur adéquation en regard des enjeux organisationnels, de la diversité des milieux et de leurs réalités contemporaines ; développé en collaboration avec l'équipe des stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, ce cours sera offert en ligne) ; COM 3410—*Séminaire thématique 2* (portant sur un aspect particulier de la communication lié à des recherches de pointe et dont les contenus ne sont pas couverts par les cours réguliers du programme, et pouvant recevoir des étudiants des trois années du programme). Trois cours sont abolis (cours fantômes ou ne recevant pas un nombre suffisant d'inscriptions) : COM 3810, COM 3830 et COM 3012). Des aménagements sont apportés à la structure des programmes, afin d'y intégrer les nouveaux cours créés, de remplacer ou d'ajouter des cours pertinents (notamment, des cours provenant de disciplines complémentaires), et de faciliter la lecture des cheminements dans le programme (ajustements de crédits, déplacements de cours dans les blocs, nouveaux intitulés de certains blocs, correspondant aux intitulés généralement utilisés pour l'ensemble des programmes). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1152-089.

Des remarques portent sur la formulation de la présentation du nouveau cours COM 2320—*Communication et interculturalités* dans le tableau justificatif du projet (page 3 du document de présentation), en ce que, en voulant distinguer ce cours par son approche critique et analytique, on pose une comparaison malencontreuse avec le cours PPL 3040—*Communication interculturelle* offert par la Faculté de l'éducation permanente, laissant entendre que celui-ci ne comporterait pas de composantes d'analyse et se poserait strictement dans un contexte professionnel et de sensibilisation. Bien que l'intention n'ait pas été de discréditer le cours de la Faculté de l'éducation permanente, on reconnaît, en la regrettant, la maladresse induite par la formulation utilisée, et une clarification sera apportée au texte.

En réponse à une question, il est précisé que le choix d'indiquer, ou non, le nom du responsable d'un cours sur le plan cadre reste facultatif et relève de la faculté ou du département.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-225-1-0), de Majeure (1-225-2-0) et de Mineure (1-225-4-0) en sciences de la communication, au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1152-089.

CE-1152-6 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES : PLANS D'ACTION FACULTAIRES

CE-1152-6.1 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de littératures de langue française [Baccalauréat (1-145-1-5), Majeure (1-145-2-5), Mineure (1-145-4-5), Maîtrise (2-145-1-5), Doctorat (3-145-1-5)]

2023-A0033-1152-090, 2023-A0033-1152-090.1

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, présente ce point, assisté de Mme Sophie Parent, vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences.

Le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour les programmes de littératures de langue française porte sur les programmes de de Baccalauréat, de Majeure, de Mineure,

Maîtrise et de Doctorat. Les points forts identifiés ont signalé l'originalité de l'option recherche-crédation (programmes de Maîtrise et de Doctorat) ; l'adéquation du soutien financier aux études supérieures et de l'encadrement ; la pertinence des compétences acquises ; la richesse et la diversité de l'offre de cours, alliées à la qualité des enseignements et des expertises professorales ; le haut taux de satisfaction envers les programmes. En regard des constats, recommandations formulées et des objectifs suggérés, les actions envisagées portent principalement sur : l'amélioration des stratégies de recrutement –notamment, en corrigeant la perception erronée que la formation dans ce domaine offre peu de débouchés d'emplois, alors que de nombreux organismes et organisations recherchent les expertises des diplômées et des diplômés de ces programmes, et en valorisant des cheminements atypiques de formation ; le développement d'une offre de formation en recherche-crédation au premier cycle ; l'intégration d'une option en humanités numériques au programme de Doctorat ; la définition de modalités consacrées à la réussite étudiante et au suivi du cheminement (prévention des échecs aux cours obligatoires ; révision de la séquence des cours ; développement d'outils et de modalités d'accompagnement, tels que le mentorat ; modalités de suivi spécifiques des candidates et des candidats admis au trimestre d'hiver ; renforcement de l'auxiliaire dans les cours de grands groupes) ; l'établissement d'une journée annuelle de réflexion (enseignement et pédagogie) ; la diversification des œuvres mises à l'étude ; l'intégration d'outils technologiques et de cours en ligne ; l'amélioration de la durée des études aux cycles supérieurs ; la définition de modalités de suivi post-diplomation et de modalités en vue de l'intégration au marché du travail. La présentation reportée au document 2023-A0033-1152-090 ; le document 2023-A0033-1152-090.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Des félicitations sont présentées. En regard de l'objectif 4 (page 8 du plan d'action) et de l'item 5 de l'objectif 7 (page 12), on reçoit favorablement l'ajout de la participation des chargées et des chargés de cours aux activités prévues. On prend note que les Études supérieures et postdoctorales pourront offrir un soutien pour l'analyse des enjeux relatifs à la durée des études aux cycles supérieurs (objectif 7), et peuvent déjà proposer plusieurs outils.

M. Leroux annonce que le Bureau de la promotion de la qualité offrira dorénavant un service afin de soutenir les unités dans leur planification de la mise en œuvre des plans. Le plan d'action présenté aujourd'hui sera le premier à pouvoir bénéficier de ce service. On invite les membres de la Commission à faire connaître l'information transmise.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, découlant de l'évaluation périodique des programmes de littératures de langue française [Baccalauréat (1-145-1-5), Majeure (1-145-2-5), Mineure (1-145-4-5), Maîtrise (2-145-1-5), Doctorat (3-145-1-5)], conformément au document 2023-A0033-1152-090.

CE-1152-6.2 Faculté de médecine vétérinaire

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes en santé publique vétérinaire [Microprogramme de deuxième cycle en interface animal-homme-environnement et santé (2-592-6-0); Microprogramme de deuxième cycle en interventions en santé publique vétérinaire (2-592-6-1); Maîtrise en sciences vétérinaires : santé publique vétérinaire (2-581-1-1)]

2023-A0033-1152-091, 2023-A0033-1152-091.1

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, présente ce point, assisté de la doyenne de la Faculté de médecine vétérinaire, Mme Christine Théoret. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Mme Marie Archambault, vice-doyenne aux affaires académiques et étudiantes.

Le plan d'action de la Faculté médecine vétérinaire pour les programmes en santé publique vétérinaire porte sur les programmes suivants : Microprogramme de deuxième cycle en interface animal-homme-environnement et santé ; Microprogramme de deuxième cycle en interventions

en santé publique vétérinaire ; Maîtrise en sciences vétérinaires : santé publique vétérinaire. Les points forts identifiés ont souligné la pertinence des programmes, lesquels répondent à un besoin important en santé publique vétérinaire ; l'unicité du programme au Canada et dans le monde francophone ; le fait que les conditions d'admissibilité et les cours de mise à niveau permettant d'accueillir une clientèle diversifiée ; la flexibilité de la structure des programmes (pouvant être offerts à temps partiel, à distance, etc.) ; la diversité du contenu des cours et le développement de l'interdisciplinarité et la qualité de l'expérience de stage ou de travail dirigé ; la variété des activités pédagogiques, alliée à la qualité de l'enseignement et des expertises professorales ; le fait que les programmes soient reçus avec satisfaction par toutes leurs parties prenantes. En regard des constats et des recommandations formulées, les actions envisagées ont été définies en fonction de quatre objectifs principaux : 1) l'élaboration d'un plan de recrutement et de promotion des programmes, afin d'augmenter leur visibilité et le taux d'admission, incluant une démarche d'évaluation de la pertinence de viser de nouvelles clientèles ; 2) l'analyse de l'adéquation entre le nombre de crédits et la charge de travail des microprogrammes ; 3) l'évaluation de la répartition et de la communication des responsabilités entre le personnel enseignant et le personnel administratif pour la gestion des stages ou des travaux dirigés (recrutement de milieux d'accueil, placement et accompagnement des stagiaires, etc.), et pour l'accompagnement des étudiantes et des étudiants aux différentes étapes de la gestion de leurs études ; 4) la tenue d'une réflexion sur l'amélioration de modalités de réseautage post-diplomation. D'autres actions envisagées portent sur l'arrimage du projet de nouveau programme de Doctorat « Une seule santé » avec les microprogrammes, et sur la disponibilité de données institutionnelles pouvant servir à l'analyse du cheminement des cohortes (taux de persévérance, taux de diplomation et durée des études), afin d'en assurer un suivi continu. La présentation reportée au document 2023-A0033-1152-091 ; le document 2023-A0033-1152-091.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Des félicitations sont présentées. Sur la disponibilité de données institutionnelles, il est mentionné que des améliorations ont été apportées pour faciliter l'accès à ces données, et que des modalités seront mises en place afin de permettre un accès plus rapide à des données nécessaires à la prise de décisions.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de médecine vétérinaire, découlant de l'évaluation périodique des programmes en santé publique vétérinaire [Microprogramme de deuxième cycle en interface animal-homme-environnement et santé (2-592-6-0); Microprogramme de deuxième cycle en interventions en santé publique vétérinaire (2-592-6-1); Maîtrise en sciences vétérinaires : santé publique vétérinaire (2-581-1-1)], conformément au document 2023-A0033-1152-091.

CE-1152-7 Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement
- Bilan 2021-2022

2023-A0033-1152-092

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, président du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, présente ce point.

Le Bilan pour l'année 2021-2022 des travaux du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement comporte une mise en contexte sur le mandat et la composition du Comité, ainsi que sur les objectifs de l'évaluation de la prestation d'enseignement. La présentation des suivis des travaux du Comité distingue les travaux réalisés pour améliorer la capacité à effectuer l'évaluation de l'enseignement (adaptations issues du contexte de pandémie, dont la création de questionnaires en ligne [WE pour les enseignantes et les enseignants, et WA pour les auxiliaires d'enseignement], et le développement d'un questionnaire pour les enseignantes et les enseignants offrant une modalité d'enseignement hybride [WH], proposé aux unités à compter du trimestre d'hiver 2023 ; activités de sensibilisation auprès des étudiantes et des étudiants [développement d'outils et de nouvelles fonctionnalités] ; modalités d'amélioration continue du processus d'évaluation de l'enseignement

[données sur la fréquence d'utilisation du questionnaire ; recension des outils et des modes d'évaluation des enseignements cliniques ; révision des questionnaires d'évaluation], et les travaux relatifs au suivi du taux de participation à l'évaluation de l'enseignement (incluant l'établissement de tableaux de données). Pour l'année 2023, les démarches prévues sont principalement liées aux activités de sensibilisation (campagne de promotion, en collaboration avec les associations étudiantes ; diffusion et suivi auprès des unités de la nouvelle version de l'outil présentant les bonnes pratiques du processus d'évaluation : séances de formation des personnels concernés ; intégration des bonnes pratiques du processus d'évaluation au programme de formation offert aux responsables de programmes par le VRAEE), et à l'amélioration continue des processus d'évaluation (développement d'un nouveau questionnaire pour l'évaluation de l'enseignement offert en comodalité ; examen de la pertinence de développer un guide de bonnes pratiques dans la création d'outils d'évaluation des enseignements offerts en formation clinique ; identification et mise en place de modalités pour l'accès des données issues de l'évaluation des enseignements offerts en formation clinique à travers le système Omnivox). La présentation reportée au document 2023-A0033-1152-092.

La description, au vade mecum, du mandat du Comité référant encore aux *Services de soutien à l'enseignement* (depuis remplacés par le Centre de pédagogie universitaire) et au *Comité institutionnel d'évaluation des programmes* (depuis remplacé par la Sous-commission d'évaluation des programmes), une proposition de modification sera présentée à la prochaine séance de la Commission.

Des avis, questions et précisions portent sur les sujets suivants. La perception parfois négative observée envers le processus d'évaluation de l'enseignement pourrait être corrigée en accentuant le fait que ce processus constitue un outil pédagogique d'amélioration continue (information diffusée dans le cadre des journées d'accueil du CPU, etc.). Les démarches afin de favoriser un meilleur taux de participation (notamment, pour les contextes d'auxiliariat) prévoient de mieux identifier les groupes, afin de retenir ceux qui sont concernés par des contextes d'enseignement. Une amélioration pourra viser l'identification de périodes mieux ciblées pour la transmission de l'information annonçant la tenue du processus d'évaluation dans les cours se déroulant sur une durée régulière de trimestre.

La Commission souligne le travail important mené par le Comité auprès des communautés étudiantes et enseignantes, et le félicite pour les pistes de solution et d'actions déjà bien identifiées.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan 2021-2022 du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, conformément au document 2023-A0033-1152-092.

CE-1152-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1152-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 21 mars 2023, à 14 heures.

CE-1152-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 50.

Adopté tel que modifié, à l'unanimité le 21 mars 2023 – délibération CE-1153-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot